MOT DE LA MAIRESSE – DÉCEMBRE 2023

POUR VOUS DANS CE MESSAGE :

Mot d'introduction

Prix du bénévole de l'année 2023

Mise à jour - Projet d'aire protégée à Lac-Tremblant-Nord

La vision de notre municipalité à travers la réglementation

Réglementation pour éviter la pollution lumineuse (philosophie du ciel étoilé)

Guide de bienvenue

Programmes municipaux dont vous pouvez profiter

Accès à l'internet haute vitesse

Important de ne pas nourrir les cerfs !

In Memoriam - Mme Margaret Boyle et M. Steve Outhet

Informations générales

Chers citoyen(ne)s,

J'espère que ce message vous trouvera en bonne santé !

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux et celles qui ont participé aux multiples événements que nous avons organisés au cours des derniers mois, notamment les consultations publiques pour notre projet d'aire protégée et notre journée de l'environnement au printemps, ainsi que notre traditionnelle Régate et BBQ cet été. Beaucoup d'entre vous se sont déplacés pour participer à ces événements et nous sommes très heureux de voir autant de citoyen(ne)s s'investir dans notre communauté !

Je profite également de l'occasion pour féliciter Nicolas Primeau, un jeune citoyen de Lac-Tremblant-Nord, qui a représenté notre municipalité lors de la 57e finale provinciale des Jeux du Québec à Rimouski cet été dans les épreuves de voile. Les Jeux du Québec étant un événement d'envergure qui réunit les jeunes athlètes les plus prometteurs du Québec, nous tenions à souligner la participation de Nicolas aux épreuves de voile et à le remercier de représenter notre petite communauté !

L'année a été très stimulante pour notre municipalité, et le développement de notre projet d'aire protégée a été une priorité pour notre administration.

Par l'entremise de notre projet, initié en collaboration avec *Les Amis de Lac Tremblant Nord*, *SNAP Québec* et *Éco-corridors laurentiens*, Lac-Tremblant-Nord souhaite que l'ensemble des terres publiques situées à l'ouest de notre territoire reçoivent un statut d'aire protégée (Réserve de biodiversité), augmentant ainsi la quantité de terres protégées ainsi que la qualité de leur protection. Les terres publiques couvrent une grande partie de notre territoire, contribuant à rendre notre municipalité si unique et sauvage, et l'objectif du projet d'aire protégée proposé est de maintenir notre territoire dans cet état exceptionnel pour les générations futures.

La deuxième partie de notre projet comprend la création d'une Fiducie d'utilité sociale (FUS) où la municipalité y transférera des terres lui appartenant afin de les protéger à perpétuité. Enfin, notre administration souhaite continuer à travailler avec les citoyens qui sont intéressés par des mesures de conservation volontaire pour leurs terres privées.

Vous trouverez ci-dessous des informations plus détaillées sur notre projet d'aire protégée, et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions, des idées ou si vous souhaitez participer !

Au cours de la dernière année, le comité d'histoire de la municipalité a été très actif pour recueillir le plus d'information possible sur notre histoire, et plusieurs citoyens de la municipalité ont été rencontrés par les bénévoles du comité pour une entrevue, processus qui se poursuivra l'été prochain. Si vous avez des questions, si vous souhaitez vous impliquer dans le comité, si vous avez des photos anciennes, des souvenirs, etc., que vous aimeriez partager avec nous, n'hésitez pas à nous contacter à **communications@lac-tremblant-nord.qc.ca**.

D'un côté plus personnel, le mois dernier, j'ai eu l'honneur d'être élue préfète suppléante à la MRC des Laurentides pour travailler avec Marc L'Heureux, qui est préfet depuis plusieurs années. C'est pour moi l'occasion de travailler sur des dossiers à l'échelle régionale, mais aussi de mieux représenter notre municipalité à ce niveau. Parmi mes nombreux sujets d'intérêt, je me concentrerai sur l'environnement et la conservation ainsi que sur le développement social de la région.

Enfin, comme vous le savez probablement, le Conseil travaille sur notre budget 2024 qui sera adopté lors de notre séance du Conseil du samedi 16 décembre (11h), et un résumé du budget sera inclus dans votre compte de taxes qui vous sera envoyé en février prochain.

En espérant que vous profiterez bien de l'hiver et en mon nom, celui de notre administration et du Conseil, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes !

Kim Meyer et votre Conseil

PRIX DU BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2023 À LAC-TREMBLANT-NORD

En 2022, nous avons commencé la tradition d'honorer nos fantastiques bénévoles qui se sont dévoués et ont donné généreusement de leur temps à la municipalité, ce qui a eu un impact profond sur la communauté que nous connaissons aujourd'hui. Notre municipalité a la chance de pouvoir compter sur de nombreux bénévoles, qui nous apportent une aide précieuse dans les activités quotidiennes et nous permettent de faire avancer de nombreux projets et idées.

En reconnaissance de ces efforts remarquables et soutenus, **la municipalité a remis le Prix du bénévole de l'année 2023 à Lac-Tremblant-Nord à Russell Goodman et Sarah Ellwood.**

Ensemble, Russell et Sarah sont des bénévoles actifs à Lac-Tremblant-Nord depuis de nombreuses années, participant activement dans divers aspects de notre communauté, mais aussi en collaborant avec la municipalité dans des projets à plus long terme en lien avec la protection de notre territoire et de notre environnement pour les générations futures. Au fil des ans, Sarah et Russell ont pris en charge de nombreux projets complexes et ont apporté des solutions proactives à de nombreuses situations parfois difficiles.

Pour ceux et celles qui ne connaissent pas très bien Russell et Sarah, voici quelques-unes de leurs contributions à notre communauté :

- Russell est président de l'*Association du domaine de la Tranquilité* depuis de nombreuses années, donnant de son temps pour superviser les activités quotidiennes, s'occuper des divers défis du secteur, négocier avec la municipalité au nom de l'Association, etc. Sarah et Russell veillent également à accueillir les nouveaux citoyens dans la communauté à Tranquilité;

- Russell a siégé au CCU de la municipalité pendant de nombreuses années;

- Russell s'est récemment impliqué à PLTN en co-présidant le comité de réforme des règlements et en présidant les deux dernières réunions de l'assemblée générale de PLTN;

- Russell est le président de R2LTN (*Randonnée et Raquette Lac-Tremblant-Nord)*, une organisation bénévole à but non lucratif créée en 2021 dont l'objectif principal est d'aider à la signalisation, au balisage, à la planification, à la construction, à l'entretien et à la sécurité des sentiers pédestres à Lac-Tremblant-Nord. Au cours des deux (2) dernières années, près de 40 km de sentiers ont été créés et des sentiers préexistants ont été revitalisés sous la direction de Russell et du groupe de bénévoles de R2LTN. Je suis certaine que ni lui ni Sarah ne peuvent compter le nombre d'heures consacrées à l'exploration de nos sentiers (nouveaux ou existants), à l'ouverture et à l'installation de panneaux de signalisation, ainsi qu'à l'entretien régulier des sentiers;

- Depuis la création de notre Comité de conservation en 2021, la vision de Russell pour la protection des terres à Lac-Tremblant-Nord et son engagement envers la protection de l'environnement ont été inégalés. De la création de *Les Amis de Lac-Tremblant-Nord* aux actions quotidiennes en matière de conservation, les actions de Russell et de Sarah ont joué un rôle central dans le développement de notre projet d'aire protégée ainsi que dans les initiatives de conservation en terres privées. Bien que Sarah ne soit pas aussi visible que Russell à l'avant-scène, elle participe toujours activement aux nombreux projets auxquels ils participent.

« Russell et Sarah sont un couple passionné, proactif, orienté vers l'action, avec une vision pour une municipalité où les générations futures peuvent s'épanouir. » - Message de nomination d'un citoyen

Merci, Russell et Sarah, pour toutes vos contributions à notre communauté !

MISE À JOUR - PROJET D'AIRE PROTÉGÉE À LAC-TREMBLANT-NORD

Tel qu'annoncé précédemment, la municipalité a initié, conjointement avec *Les Amis de Lac-Tremblant-Nord*, ***Éco-corridors laurentiens*** et ***SNAP Québec***, un projet visant la création d'une aire protégée (statut de réserve de biodiversité) et le renforcement d'un corridor écologique situé sur le territoire public de la municipalité.

Bénéficiant de l'accompagnement stratégique et du soutien financier de *SNAP Québec*, ce projet a pour mission d'assurer la protection de la biodiversité et de préserver l'intégrité des écosystèmes et des paysages à Lac-Tremblant-Nord.

Lac-Tremblant-Nord, 2023, photo @ Guillaume St-Amand

Les actions proposées dans le cadre du projet amélioreraient les protections existantes du territoire et permettraient un gain de 2.63 km² de territoire protégé, soit l'équivalent de 9,5 % du territoire de la municipalité, et à terme, c'est plus de 68,8 % du territoire de Lac-Tremblant-Nord qui serait protégé.

Par l'entremise de ce projet, qui fut présenté aux citoyen(ne)s lors de deux consultations au mois du juin dernier (voir photo ci-dessous), la municipalité souhaite ainsi poursuivre ses efforts de conservation afin de répondre aux préoccupations exprimées par ses citoyen(ne)s en matière de protection de l'environnement.

Consultation publique @ PLTN, 17 juin 2023

→ Toute la documentation concernant le projet d'aire protégée est disponible sur notre **site internet**

AVANCEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET

Au cours des derniers mois, nous avons travaillé étroitement avec des associations de citoyens sur notre territoire, des organisations environnementales locales et régionales ainsi qu'avec le gouvernement du Québec afin que nos terres publiques et municipales soient reconnues à leur juste valeur, soit des zones biologiquement diversifiées et sensibles.

Parmi les avancements dans le cadre du projet depuis les consultations citoyennes de cet été, notons les éléments suivants :

1. **Le dépôt officiel de notre projet** au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Le projet vise l'obtention d'un statut d'aire protégée relevant de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* – soit le statut de réserve de biodiversité – pour l'ensemble des terres publiques à l'ouest de la municipalité et englobant l'aire de confinement du cerf de Virginie du Lac Tremblant ainsi que les aires protégées existantes que sont la forêt ancienne du Lac-Tremblant et un refuge biologique;

2. La signature d'une entende d'aide financière pour le projet avec la ***Fondation de la Faune du Québec*** (programme *Agir Pour la Faune*) afin d'élaborer, avec le soutien d'*Éco-corridors laurentiens*, un plan de

gestion des milieux naturels qui permettra de développer une vision globale pour la mise en valeur de ces milieux;

3. La réalisation par ***Biodiversité Conseil***, une entreprise de services-conseils scientifiques réputée dans le domaine de la conservation au Québec, d'un inventaire écologique du territoire visé par le projet et d'un rapport sur la haute valeur écologique de celui-ci;

4. Notre municipalité ne souhaitant pas que nos efforts de conservation des milieux naturels que nous avons déployés jusqu'à présent soient rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient les objectifs d'aménagement et les affectations du territoire qui traduiront le projet d'aire protégée, **Lac-Tremblant-Nord a adopté une résolution de demande de mise en réserve immédiate des terres du domaine de l'État à Lac-Tremblant-Nord auprès du MELCCFP** ainsi qu'une **résolution de contrôle intérimaire sur les terres du domaine de l'État à Lac-Tremblant-Nord et un règlement à cette fin.**

PROCHAINES ÉTAPES

1. Conservation des terrains municipaux : Mise sur pied de la Fiducie d'utilité sociale (FUS) de la municipalité;

2. Consultation et mobilisation auprès des différents acteurs pour l'avancement du projet (acteurs politiques et comité consultatif du projet);

3. Élaboration, de concert avec nos partenaires, d'une proposition de plan de conservation et d'un plan d'éducation pour nos terrains municipaux et les terres publiques situées à l'ouest de la municipalité;

4. Explorer, avec les citoyens intéressés, les opportunités de conservation volontaire en terres privées.

Bien que notre proposition de projet soit officiellement déposée auprès du gouvernement du Québec, nous poursuivons nos efforts avec nos différents partenaires pour concrétiser la protection de l'intégrité de notre patrimoine naturel et notre riche biodiversité pour les générations futures.

Depuis le tout début de notre projet, le support sans équivoque que nous avons reçu de la part de l'ensemble de nos citoyen(ne)s confirme que notre proposition de projet s'inscrit en continuité avec la philosophie de protection de l'environnement de notre municipalité ainsi qu'avec la vision et la volonté collective de notre population pour la protection de notre territoire à long terme.

Merci encore une fois à tous nos citoyens et citoyennes pour votre engouement pour notre projet d'aire protégée, nous continuerons à vous communiquer les avancements de notre projet au courant des prochains mois !

LA VISION DE NOTRE MUNICIPALITÉ À TRAVERS LA RÉGLEMENTATION

Plusieurs d'entre nous ont choisi Lac-Tremblant-Nord pour sa beauté naturelle, et la protection de notre milieu de vie exceptionnel est en partie due à la réglementation implantée par les précédentes administrations (depuis

les années 1970), par exemple la grande taille minimale des terrains, le pourcentage d'espace naturel à préserver par terrain, les marges de recul par rapport au lac, la protection des bandes riveraines, etc.

Au fil des ans, nos règlements ont évolué en fonction des besoins changeants de notre communauté et, ces dernières années, nous avons sondé les citoyen(ne)s à plusieurs reprises et organisé des consultations afin d'identifier les priorités de notre population en matière d'action municipale.

Les priorités claires de notre population en matière d'action municipale sont les suivantes :

1. Protéger l'environnement, en particulier les lacs ainsi que les paysages, et préserver notre riche biodiversité;
2. Protéger le plus possible notre territoire des activités industrielles (forestières, minières, etc.);
3. Limiter l'impact visuel des nouvelles constructions (bâtiments, routes, entrées privées, etc.);
4. Éviter autant que possible la pollution lumineuse.

Alors que le Conseil met à jour nos règlements pour mieux refléter la vision de nos citoyen(ne)s pour l'action municipale, nous veillons à respecter cette vision souhaitée et souhaitons concentrer nos efforts sur les priorités de notre population.

De nombreux citoyens ne connaissent peut-être pas nos règlements, comme la nécessité d'obtenir un permis pour certains travaux ou projets, tandis que certains ne comprennent pas pourquoi certains règlements sont en vigueur et d'autres ont malheureusement choisi de les ignorer.

Afin de respecter la vision de nos citoyen(ne)s pour notre municipalité et de préserver notre environnement dans son état actuel, les infractions municipales sont malheureusement devenues une partie régulière des tâches de notre administration. Le Conseil a demandé clairement à notre administration, dans un premier temps, de communiquer directement avec les citoyens concernés afin de mettre en place des mesures correctives, lorsque cela est possible, et de prioriser les actions possibles liées aux priorités susmentionnées. Cette approche n'est pas toujours facile et se heurte souvent à la résistance des citoyens.

En gardant à l'esprit le respect de notre vision globale de protection de notre environnement, nous vous invitons à suivre les recommandations suivantes :

1. Si vous ne savez pas si vous avez besoin d'un permis pour vos travaux ou si vous ne savez pas ce qu'il est permis de faire sur votre propriété, veuillez contacter notre administration (**info@lac-tremblant-nord.qc.ca**) qui est chargée d'appliquer les règlements approuvés par le Conseil ;

2. Si vous ne comprenez pas pourquoi nous avons un certain règlement, posez SVP la question au Conseil. Nous serons heureux de vous expliquer notre réglementation ou d'entendre comment celle-ci vous affecte directement et de voir si des changements sont nécessaires pour mieux atteindre notre objectif;

3. Veuillez SVP respecter nos règlements et donner l'exemple.

Si nous voulons collectivement protéger le magnifique environnement naturel qui nous entoure et que nous aimons tous, nous devons tous, individuellement, travailler à la réalisation de cet objectif commun.

RÉGLEMENTATION POUR ÉVITER LA POLLUTION LUMINEUSE (PHILOSOPHIE DU CIEL ÉTOILÉ)

Dès 1915, la protection du paysage de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a été entérinée dans la charte à l'origine de sa création, consacrant ainsi la protection de son patrimoine naturel qui perdure encore aujourd'hui. En 1970, la municipalité a mis en place des règles urbanistiques innovantes afin d'encadrer de manière plus stricte le développement immobilier. Les résident(e)s ont également démontré, au cours des années suivantes, leurs préoccupations à l'égard de la préservation de l'environnement et des paysages.

À cet effet, dès 2007, des modifications ont été effectuées à la réglementation municipale afin d'inclure des dispositions pour encadrer les sources potentielles de pollution lumineuse. À la suite de ces démarches, la municipalité a adopté, en 2020, un **règlement spécifique relatif au contrôle de l'éclairage extérieur** afin d'assurer le respect de la **philosophie du ciel étoilé** et d'éliminer le plus possible les sources de pollution lumineuse sur l'ensemble de son territoire, tant pour les nouveaux projets de construction que pour les bâtiments existants.

À titre de rappel, parmi les mesures complémentaires proposées dans la réglementation pour contribuer à réduire la diffusion de la lumière et la pollution lumineuse, particulièrement en direction d'un lac, notons les éléments suivants :

- Les sources lumineuses doivent idéalement être éteintes après 23h ou la luminosité de la source doit être réduite d'au moins 50 %;
- L'installation et l'utilisation d'un nombre limité de luminaires sur les terrains, les constructions ou les ouvrages sont favorisées;
- L'utilisation de sources lumineuses jaunes est favorisée, au détriment des sources lumineuses blanches ou bleues;
- L'utilisation de sources lumineuses au sodium à basse ou haute pression ou de luminaires à diodes ambrées, rouges ou orangées et possédant moins de 2 500 lumens est favorisée;
- L'utilisation de systèmes de contrôle (minuterie, gradateur, déclencheur automatique) est favorisée, au détriment de sources lumineuses en continu;
- L'utilisation de luminaires fonctionnels et pour des fins de sécurité est favorisée, au détriment de luminaires décoratifs;
- L'installation d'un écran (déflecteur) entre le luminaire et un lac est favorisée;
- La réduction des sources lumineuses à l'intérieur d'une construction et de leur intensité est favorisée.

→ Si vous avez des questions par rapport au règlement concernant le contrôle de l'éclairage extérieur, n'hésitez pas à contacter la municipalité (**info@lac-tremblant-nord.qc.ca** ou 819-425-8154).

GUIDE DE BIENVENUE

La municipalité a travaillé sur un *Guide de bienvenue* afin de présenter aux nouveaux citoyen(e)s les divers rouages de notre municipalité et pour fournir des informations pertinentes sur le fonctionnement de notre municipalité à l'ensemble de nos citoyen(ne)s.

Ce guide sera un outil utile à tous et toutes, offrant notamment un portrait de la municipalité ainsi qu'un résumé des divers services municipaux (communications aux citoyen(ne)s, loisirs, marinas des lacs Bibite et Tremblant (PLTN), urbanisme, environnement, etc.).

Le *Guide de bienvenue* sera envoyé aux citoyen(ne)s par courriel lorsque complété et celui-ci sera également disponible sur la **page d'accueil** de notre site internet.

PROGRAMMES MUNICIPAUX DONT VOUS POUVEZ PROFITER

Au fil des ans, Lac-Tremblant-Nord a offert diverses activités à coût réduit à nos citoyen(ne)s, en complément des services offerts par la Ville de Mont-Tremblant via la ***Carte Accès*** :

1. Les citoyen(ne)s de Lac-Tremblant-Nord peuvent obtenir **une passe annuelle gratuite** pour le parc national du Mont-Tremblant ***(SÉPAQ).***

   Pour se procurer la passe annuelle gratuite :

   a) Remplir le formulaire à cet effet sur notre site internet disponible dans l'onglet ***Loisirs***; et

   b) Remettre le formulaire par courriel à la municipalité à l'adresse ***info@lac-tremblant-nord.qc.ca***, nous ferons l'envoi à la SÉPAQ et vous retournerons votre passe par la poste ou par courriel par la suite.

2. Vous pouvez profiter d'un **tarif réduit pour l'inscription** des enfants citoyens de Lac-Tremblant-Nord pour le **camp de jour de la *Ville de Mont-Tremblant*.** Toutes les informations nécessaires (procédure d'inscription, prix, programmation, etc.) concernant le camp de jour sont disponibles sur le ***site Internet de la Ville de Mont-Tremblant***.

   Une fois l'inscription effectuée, veuillez faire parvenir votre facture à la municipalité et nous vous rembourserons le montant applicable.

3. **Nouveauté cette année :** Les citoyens qui inscrivent leur enfant de moins de 12 ans à une activité organisée pour une session complète peuvent recevoir un remboursement de la municipalité allant jusqu'à 100 $ par enfant.

ACCÈS À L'INTERNET HAUTE VITESSE

Malgré les pressions effectuées par notre municipalité pour obtenir l'accès à l'internet haute vitesse pour l'ensemble de notre population, malheureusement, pour plusieurs résident(e)s de Lac-Tremblant-Nord, cette situation n'est toujours pas résolue.

Après de nombreuses discussions avec le service d'internet haute vitesse du gouvernement pour leur expliquer les problèmes auxquels nous faisons face, notamment le manque d'accès au service à taux préférentiel de Starlink pour nos citoyen(ne)s, l'équipe d'internet haute vitesse du gouvernement tente présentement de

trouver une manière de traiter les demandes d'accès à Lac-Tremblant-Nord et de trouver des solutions applicables à l'ensemble des adresses de la municipalité qui n'ont toujours pas d'accès internet.

Afin de permettre aux citoyen(ne)s qui désirent se prévaloir du service internet Starlink à taux préférentiel offert par le gouvernement du Québec, au courant des dernières semaines, nous avons fait parvenir aux responsables du gouvernement une liste contenant toutes les adresses de Lac-Tremblant-Nord qui n'ont toujours pas accès à internet haute vitesse, nous sommes en contact avec les responsables afin de trouver des solutions pour régler la situation le plus rapidement possible.

Pour ceux et celles qui désirent se prévaloir des services d'internet offerts par Starlink sans avoir recours au processus pour obtenir un taux préférentiel offert par le gouvernement, veuillez contacter Starlink directement en consultant leur **site internet.**

→ Pour voir quels services internet s'offrent à vous, veuillez consulter la **carte interactive de l'internet haute vitesse du gouvernement du Québec**

La carte interactive est mise à jour régulièrement afin que vous puissiez voir si votre adresse est admissible aux services de Cogeco ou de Starlink.

Nous tenons à remercier chacun et chacune d'entre vous pour votre patience et votre collaboration face à cette situation délicate, nous vous aviserons des avancements dans ce dossier aussitôt que possible.

PLUS DE MAL QUE DE BIEN : IMPORTANT DE NE PAS NOURRIR LES CERFS !

Comme beaucoup d'entre vous le savent, nourrir les cerfs peut non seulement modifier leurs habitudes migratoires en les rapprochant des routes, ce qui entraîne des accidents, mais les nourrir peut également avoir des effets négatifs sur leur santé et augmenter le risque de transmission de maladies.

En ce sens, le gouvernement du Québec a récemment introduit une loi interdisant de nourrir les cerfs 9 mois par an (du 1er décembre au 31 août) et prévoit des amendes à cet effet.

→ Pour plus d'information sur les impacts de nourrir les animaux sauvages et pour connaître les bonnes pratiques à adopter, veuillez consulter **la page suivante du gouvernement du Québec.**

IN MEMORIAM - MME MARGARET BOYLE ET M. STEVE OUTHET

C'est avec une grande tristesse que nous annonçons le décès de deux citoyens de Lac-Tremblant-Nord au cours de la dernière année.

Cet été, Mme Margaret Boyle est décédée en Nouvelle-Écosse. Résidente de longue date du lac Tremblant, elle était l'épouse de David Boyle et la mère de trois (3) enfants. Margaret avait récemment visité la maison familiale sur l'île Boyle, et de nombreux résidents m'ont parlé avec émotion des souvenirs qu'ils avaient partagés avec Mme Boyle au fil des ans.

Cet automne, M. Steve Outhet est décédé à son domicile. Frère de Rickson Outhet, la famille Outhet a une longue histoire sur le lac Tremblant. Bien que Steve ait récemment vendu sa propriété, il était toujours présent sur le lac et ce pas plus tard que cet automne, là où lui et sa famille se réunissaient. Steve était toujours souriant et a vécu de nombreuses aventures sur le lac au fil des ans.

Le Conseil souhaite exprimer ses sincères condoléances aux familles de Mme Boyle et de M. Outhet.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

→ **Coordonnées de la municipalité** :

- Adresse du bureau municipal : 2-2044 chemin du Village (Mont-Tremblant), J8E 1K4
- Téléphone : 819-425-8154
- Courriel : **info@lac-tremblant-nord.qc.ca**
- Site internet : **https://lac-tremblant-nord.qc.ca/**

→ **Prochaine séance du Conseil municipal :**

- Samedi 16 décembre 2023 - 11h (144, rue du Couvent, Mont-Tremblant)

→ Les dates des séances du Conseil pour 2024 seront ajoutées sur notre **site internet**.